



18 au 20 mai 2017
Québec

**Outil
d'animation
destiné aux
syndicats de la
FNEEQ-CSN**

*Préparé par le Comité école et société
Janvier 2017*

États généraux de l'enseignement supérieur au Québec (ÉGES)

Outil d'animation destiné aux syndicats de la FNEEQ

Procédure :

Cet outil vise à faciliter les échanges dans les syndicats. Le Comité école et société est à la disposition des syndicats qui voudraient l'inviter pour animer les discussions en vue de préparer les États généraux de l'enseignement supérieur au Québec (ÉGES).

Il faut lancer les échanges dès maintenant pour s'informer et se mobiliser autour des enjeux importants pour les enseignantes et les enseignants. L'objectif ici n'est pas de répondre à toutes les questions ci-dessous. Elles sont là pour aider à briser la glace, relancer les échanges, donner des pistes de réflexion, etc.

Toute une équipe de militantes et militants de la FNEEQ est disponible pour répondre à vos invitations et se rendre dans votre établissement pour animer ou faciliter les échanges.

Vous pouvez joindre le Comité école et société de la FNEEQ ici : cesfneeq@csn.qc.ca

Les 5 thèmes des ÉGES

①	Les finalités de l'enseignement supérieur : pour qui ? pourquoi ?
②	Le droit à l'éducation : où en sommes-nous ?
③	La qualité de l'enseignement : comment la définir et la concevoir ?
④	La gouvernance et la collégialité : comment démocratiser les institutions d'enseignement ?
⑤	L'enseignement supérieur et l'avenir : quels grands enjeux sociétaux, quel rôle pour l'enseignement supérieur ?

Comme le rappelait l'IRIS en novembre 2016, avant le dégel des droits de scolarité du Parti libéral de 1989, le financement public couvrait 87 % des coûts de l'université, tandis que le financement privé ne représentait que 7,5 % et les droits de scolarité 5,4 %. Aujourd'hui, après des décennies de compressions, cette proportion est passée à 62,9 % pour le public, 21,5 % pour le privé et 15,6 % pour les droits de scolarité. Avec l'austérité libérale et la hausse continue des droits de scolarité instaurée par le PQ en 2013, la proportion des frais assumée par les étudiantes et étudiants ne pourra qu'augmenter, en même temps que les universités continueront de souffrir d'un sous-financement ou d'un mal-financement chronique.

Toutefois, cette situation ne révèle pas qu'un problème financier. En cherchant à attirer des « clientèles » étudiantes et des « partenaires » privés, les universités québécoises se sont dévoyées de leurs principes fondamentaux : contribuer au bien commun par la production d'un savoir libre et autonome ainsi qu'à l'épanouissement des personnes par l'acquisition de connaissances et de savoirs universels.

Le ministère de l'Éducation affirmait, en 1979, dans *L'école québécoise*, que « l'éducation au Québec vise à développer la personne dans toutes ses dimensions : la personne est corps, intelligence, affectivité. Elle a une dimension sociale. » Cette éducation devait prendre en compte les aspirations « à l'autonomie, à la liberté et au bonheur » des personnes et favoriser « l'épanouissement d'une personnalité créatrice » qui participe à une « histoire commune ». Il va sans dire que cette éducation devait être « accessible à tous » afin de respecter « la dignité et l'égalité des personnes », « en fournissant à tous la chance d'atteindre leur plein épanouissement ».

Or, depuis le Rapport sur les états généraux de l'éducation de 1996, cette dimension humaniste et émancipatrice de l'éducation est négligée au profit d'une conception utilitariste. L'éducation est maintenant conçue comme un levier économique davantage que comme un outil pour le progrès social et l'épanouissement individuel et collectif. Cette conception utilitariste de l'éducation est devenue carrément affairiste dans les années 2000 avec l'arrivée au pouvoir des conservateurs au fédéral et des libéraux au provincial. Elle subordonne la recherche fondamentale à une recherche appliquée et à des impératifs du marché, arrime l'éducation à une « adéquation formation-emploi »,

pousse les universités à entrer dans une concurrence mondiale pour la production de diplômes...

L'enseignement se fait alors dans des conditions dégradées par la précarité. Le manque d'infrastructures et de personnel de soutien touche des classes de plus en plus grandes. Les nouvelles technologies de l'information permettent de les décupler davantage. Les pressions sont fortes pour standardiser les contenus et pour évaluer l'enseignement, dans un contexte où l'on ne tient pas compte de l'autonomie professorale.

Heureusement, plusieurs acteurs de l'éducation, du Québec et d'ailleurs dans le monde, refusent cet embrigadement mercantile et exigent une éducation publique, gratuite et de qualité. Les enseignantes et les enseignants luttent non seulement pour préserver leurs conditions de travail mais également pour le cœur même de leur vocation, soit pour le maintien d'une éducation supérieure digne de ce nom. Des populations entières se joignent à ces luttes pour préserver les jalons de démocratie encore présents dans nos sociétés contemporaines.

-
- **Quelles devraient être les visées ultimes de l'enseignement supérieur ?**
 - **Comment imaginer les institutions d'enseignement supérieur de demain ?**
 - **Dans quel but faisons-nous de la recherche ?**
 - **Comment l'enseignement supérieur devrait-il être lié à l'ensemble social ?**

On réduit parfois le droit à l'éducation à une question d'accessibilité financière. Il est vrai qu'à cet égard, la Révolution tranquille a fait faire au Québec un bond de géant. La fondation des cégeps et d'un réseau d'universités publiques a ouvert les portes d'un enseignement supérieur accessible financièrement et géographiquement. Mais le droit à l'éducation comporte plusieurs autres aspects qui font d'une éducation démocratique et émancipatrice l'objet de luttes syndicales, étudiantes et populaires.

Le Québec et le Canada ont ratifié le *Pacte international sur les droits sociaux et économiques* (PIDESC) en 1976. Ce texte de référence précise les grandes finalités de l'éducation :

- **le plein épanouissement de la personne et de sa dignité;**
- **la compréhension, la tolérance et l'amitié entre les nations et les groupes ;**
- **la capacité de chaque personne à jouer un rôle utile dans une société libre.**

Le PIDESC oblige les États qui y adhèrent à s'assurer que l'enseignement supérieur soit « *rendu accessible à tous en pleine égalité, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés et notamment par l'instauration progressive de la gratuité* ». Il prévoit que l'enseignement technique soit généralisé et rendu accessible à tous et toutes. On constate que les gouvernements ne respectent pas leurs signatures.

Voici quelques enjeux qui interpellent aujourd'hui le droit à l'éducation, tels que balisés par le PIDESC. Il y en a d'autres, bien sûr, et un des rôles des ÉGES devrait être de les identifier et de s'approprier ceux qui nous apparaissent les plus significatifs, urgents et porteurs.

- **Accessibilité géographique :** Les cégeps et les universités en région ont une situation financière précaire et sont de plus en plus soumis à une logique de concurrence avec les grands centres.

- **Accessibilité financière** : le Parti Québécois a instauré en 2013 une hausse continue des droits de scolarité tout en réduisant les crédits d'impôt pour scolarité de 20 à 8 %. Les études montrent pourtant que les droits plus élevés réduisent la fréquentation scolaire, particulièrement pour les femmes, les adultes, les étudiantes et étudiants dont les parents ne sont pas allés à l'université, et les classes moins favorisées.
- **Non discrimination** : un nombre considérable d'étudiantes et d'étudiants sont aux prises avec des problèmes d'anxiété et de santé mentale. On observe par ailleurs une augmentation du nombre d'étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH). Le milieu de l'enseignement supérieur doit s'adapter à de nouveaux besoins. Par ailleurs, de plus en plus d'observateurs dénoncent une école secondaire à deux vitesses (public régulier d'un côté, école sélective de l'autre). Cette ségrégation scolaire est contraire à la norme d'équité et au sens du droit à l'éducation. L'enseignement supérieur reçoit en conséquence une population étudiante très hétérogène.
- **Effectifs étudiants adultes** : les étudiantes et les étudiants adultes (ou « atypiques ») forment la moitié des inscriptions dans les universités québécoises. Certaines catégories de la population y sont fortement représentées, comme les femmes et les étudiantes et étudiants de 1^{ère} génération. L'éducation aux adultes doit se soucier de répondre à leurs besoins spécifiques.
- **Marchandisation et standardisation de l'éducation** : de puissants acteurs veulent restreindre les visées de l'enseignement supérieur aux besoins des entreprises. Si une des visées de l'éducation est d'être en mesure de « jouer un rôle utile dans une société libre », cela ne saurait se réduire à une norme de productivité ni d'employabilité.
- **Liberté académique et collégialité** : de plus en plus sensibles à leur image et à leur réputation, les universités et les cégeps se laissent tenter par la répression des membres de leur communauté qui les critiquent sur la place publique. On assiste aussi à un recul sur plusieurs fronts de la vie démocratique au sein des institutions, ainsi qu'à l'hégémonie de certaines lignes de pensée sur l'enseignement de disciplines. L'absence de diversité devient ainsi un obstacle à l'accessibilité pour certains étudiants et étudiantes.

- Que revendiquer, que prioriser, que faire pour donner aux étudiantes et étudiants une place centrale en enseignement supérieur à titre de détenteurs du droit à l'éducation ?
- Comment soutenir l'accessibilité des études supérieures en région ?
- Que faut-il proposer pour faire de l'enseignement supérieur un espace inclusif indépendant du revenu et remettre à l'agenda la gratuité scolaire ?
- Que faire en enseignement supérieur face aux inégalités scolaires ?
- Que faire pour garantir l'accès à l'éducation aux adultes des différentes populations « atypiques » et favoriser la conciliation famille-travail-études ?
- Comment nous approprier la visée d'utilité sociale de l'éducation d'une manière non marchande et cohérente avec la visée d'épanouissement de la personne ?
- Comment développer la collégialité en général, et le droit des étudiantes et étudiants à participer à la définition de leurs études, en particulier ?

Selon Maggie Berg et Barbara Sibber (The Slow Professor: Challenging the Culture of Speed in the Academy), adeptes de la lenteur en enseignement supérieur, la plupart des enseignantes et enseignants se sentent « assiégés, contrôlés, bousculés, stressés et démoralisés » parce qu'elles et ils sont tiraillés entre les attentes des étudiantes et étudiants, celles de l'administration et de leurs collègues, ainsi que leurs propres attentes.

Il n'est pas banal de se demander pourquoi nous en sommes venus à discuter de la qualité de l'enseignement supérieur au Québec. Une revue de la littérature exhaustive sur ce sujet, effectuée par Greatbatch et Holland (« *Teaching Quality in Higher Education : Literature Review and Quantitative Research* », 2016), donne une excellente mise en contexte des causes et des changements qui ont conduit aux divers questionnements, depuis les années 1980, sur la qualité de l'enseignement supérieur et les objectifs institutionnels et politiques qui en découlent. On y décrit un nouveau modèle d'évaluation, transposé du domaine industriel, qui s'est progressivement développé pour répondre à des attentes marchandes en matière de qualité et d'excellence. Les pays anglo-saxons ont été parmi les premiers à s'en préoccuper, suivis de l'Allemagne et de la Chine.

Au Québec, une démarche d'assurance qualité, dont fait partie l'évaluation des pratiques professionnelles en éducation, s'est mise en place un peu plus tard, dans les années 1990.

Depuis, les menaces d'évaluation qualitative uniforme guettent les établissements d'enseignement supérieur. Insidieusement se glissent des schémas de pensée et d'analyse issus de l'entrepreneuriat en matière d'évaluation non seulement de la qualité de l'enseignement supérieur, mais aussi de la recherche, et des enseignantes et enseignants permanents ou contractuels qui dispensent les cours. L'institution toute entière est engagée dans cette mouvance idéologique et commence à développer de nouveaux plans d'action, désormais appelés stratégiques, afin de se mettre en valeur en misant sur des indicateurs de qualité quantifiables, et ce, en quête de rendement optimal pour une reconnaissance de son établissement. L'internationalisation de l'enseignement supérieur accentue ces nombreuses transformations.

Si tout le milieu de l'éducation s'entend sur le fait qu'il faut donner une éducation de « qualité », il est essentiel de savoir quel sens donner à ce mot. Une vision technocratique de l'enseignement cherche depuis plusieurs années à imposer l'assurance qualité inspirée des pratiques industrielles de *quality control*. Sous le prétexte d'évaluer de façon « neutre et objective » les nombreux « produits et services » de l'éducation, cette conception de la qualité prescrit des critères discutables : elle privilégie le quantifiable, la reddition de comptes, les évaluations, les mesures de performance. Elle s'impose comme un regard externe qui ne tient pas compte du point de vue de celles et ceux qui enseignent ou suivent des cours. Loin de garantir la qualité, ce processus d'évaluation favorise une grande uniformisation (standardisation et normalisation) de l'enseignement et traite l'éducation comme un produit de consommation semblable aux autres.

Cette assurance qualité a de nombreux appuis à l'international et dans notre propre ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans nos universités. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial cherche à l'imposer dans les cégeps. Elle nous lance donc un important défi. Il devient donc nécessaire de définir et préciser ce qu'est la qualité de l'éducation, selon notre propre point de vue et selon des critères que nous jugeons particulièrement significatifs.

-
- **Quelle est notre conception d'un enseignement et d'une recherche de qualité ?**
 - **Comment lutter contre l'assurance qualité et l'approche utilitariste de la qualité ?**
 - **Comment lier la qualité et les conditions de travail des enseignantes et des enseignants ?**
 - **Comment conjuguer qualité, autonomie professionnelle et liberté académique ?**

4	Gouvernance et collégialité : comment démocratiser les institutions d'enseignement ?
----------	---

En enseignement supérieur, les orientations néolibérales sont claires. Celles-ci encouragent les établissements à favoriser l'entrée de fonds privés et exacerbent la concurrence entre établissements. Les universités et les cégeps doivent entrer en compétition pour obtenir des budgets de recherche plus généreux et pour hausser leurs effectifs étudiants – particulièrement chez les étudiantes et étudiants internationaux, plus lucratifs. Ceci les oblige à dévier de leurs missions premières, selon les besoins des entreprises et les intérêts des bailleurs de fonds.

Il faut dorénavant ajouter à cela une révision de la « gouvernance » des établissements. Des changements seraient nécessaires dans la structure organisationnelle et décisionnelle des institutions, et il faudrait instaurer des mécanismes beaucoup plus contraignants de reddition de comptes auprès de l'État. L'évaluation des activités d'enseignement et de recherche à partir de critères de rendement s'inscrit dans cette veine.

Précisons que le terme « gouvernance » renvoie à une forme spécifique d'administration et de gestion, calquée sur celles de l'entreprise privée et basée sur des valeurs néolibérales. Ce terme, qui n'a rien de neutre, sature l'espace politique québécois depuis les années 2000 au nom d'une « saine gestion de l'État ». Il désigne un modèle de fonctionnement, qui a transformé les missions et organisations des sociétés d'État et qu'on essaie maintenant d'implanter dans tous les services publics. Dans les faits, la notion de « gouvernance » relève bien plus de l'idéologie (néolibérale) que d'un mode de gestion.

Des modifications importantes de gouvernance seraient déjà bien implantées, n'eût été de la mobilisation des organisations syndicales et étudiantes. La FNEEQ s'est opposée à des projets de loi portant sur la gouvernance des universités et des cégeps. Néanmoins, au Québec comme à l'international : « la participation à la prise de décisions est progressivement sapée par des stratégies visant notamment à éliminer les universitaires des organes directeurs ou des principales commissions des établissements de l'enseignement supérieur ».

Dans tous ces projets de gouvernance, la composition et le fonctionnement des conseils d'administration sont remis en question : on préconise une majorité de membres externes et des nominations par cooptation, alors que les personnels des établissements exigent des conseils d'administration (CA) diversifiés et représentatifs de l'ensemble de la communauté de l'enseignement supérieur et du milieu social; on centralise les structures décisionnelles entre les mains des membres des CA, alors que les personnels des établissements défendent la gestion participative et la transparence.

La question de la gouvernance est réapparue lors du Sommet de l'enseignement supérieur, en août 2013. La FNEEQ et la CSN ont alors appuyé la proposition de créer un Conseil national des universités, pour favoriser la coordination entre les établissements selon une vision commune, tout en respectant leur autonomie et ainsi, atténuer la compétition tout en favorisant la collaboration. Il faut souligner que cet objectif faisait consensus au sein de la communauté universitaire.

La ministre Hélène David a donné suite à cette demande à l'automne 2016, en soumettant à la consultation un projet de création du Conseil des universités, du Conseil des collèges ainsi que de la Commission mixte de l'enseignement supérieur. Malheureusement, les nouvelles structures proposées soutiennent une vision productiviste et entrepreneuriale de l'enseignement supérieur : la composition des comités n'est pas collégiale, et leur mandat d'évaluation de la qualité de l'enseignement en fait des organismes d'assurance qualité. Le fond comme la forme laissent ainsi les partenaires de l'enseignement supérieur sur leur faim.

Selon la FNEEQ, les modes de gestion de nos institutions d'enseignement supérieur doivent être pensés pour mieux servir la spécificité de leurs missions ainsi que leur rôle en tant que service public, et la culture de collégialité – qui a modelé nos institutions collégiales et universitaires – demeure la mieux adaptée à ces lieux dédiés au partage des connaissances et au développement de la recherche.

- **Comment les communautés universitaires et collégiales peuvent-elles exercer plus d'influence dans les établissements ?**
- **Comment encourager et valoriser la gestion participative et collégiale ?**
- **Est-ce que les instances décisionnelles fonctionnent bien dans votre établissement ?**
- **Comment assurer la vigueur et la cohésion des réseaux collégial et universitaire tout en préservant la culture et les pratiques locales ?**
- **Que pensez-vous de la restauration du Conseil des universités et du Conseil des collèges, ainsi que de la création de la Commission mixte de l'enseignement supérieur ?**
- **Croyez-vous que des améliorations seraient nécessaires dans les conventions collectives pour mieux garantir le pouvoir enseignant au sein de certaines instances (CÉ, départements, etc.), la liberté académique ou l'autonomie professionnelle ?**

Il semble clair que l'enseignement supérieur est à la croisée des chemins. D'une part, le milieu des affaires, les gouvernements, certaines administrations d'établissements d'enseignement et des institutions internationales (OCDE, UNESCO) privilégient une plus grande marchandisation de l'éducation. Les cours offerts doivent être rentables, axés sur les besoins des entreprises et les exigences du marché du travail. Les universités – et les cégeps au Québec – doivent suivre les principes de la nouvelle gestion publique, ou de la « bonne gouvernance », et être administrés comme des entreprises. Pour permettre d'évaluer et de comparer les institutions, il devient nécessaire de mettre en place des mécanismes d'assurance qualité. Les universités, en concurrence les unes contre les autres, cherchent à attirer la « clientèle » la plus rentable, composée entre autres d'étudiantes et d'étudiants internationaux. Selon cette logique, une minorité d'entre elles, les plus fortes et les plus réputées, anglo-saxonnes de préférence, l'emportent, ce qui favorise un système de plus en plus élitiste. Les accords commerciaux favorisent l'importation et l'exportation des produits et services de l'éducation, traités comme des marchandises qui peuvent devenir très rentables. L'éducation se plie ainsi aux exigences du libre marché.

Par contre les enseignantes, les enseignants, plusieurs associations étudiantes et de nombreux autres partenaires du milieu de l'éducation partagent une vision diamétralement opposée. L'éducation doit exister hors de la sphère commerciale, elle doit rester publique et accessible. Le savoir ne peut pas être soumis à des intérêts financiers. Dans les universités et les cégeps, il faut privilégier la transmission de la connaissance, une bonne culture générale et la rigueur intellectuelle. La recherche ne doit pas se faire strictement en fonction de l'obtention de brevets et de produits qui seront commercialisés, protégés par des droits de propriété intellectuelle sous le contrôle des grandes entreprises, mais aussi en fonction de l'avancée de la science, avec des résultats transmissibles et partagés. Les institutions doivent s'administrer selon le principe de la collégialité, maintenant un constant dialogue entre les différents partenaires.

Nous sommes confrontés à ces deux visions et nous devons choisir. Selon nous, et l'ensemble des partenaires de l'enseignement supérieur, il est important de mener une lutte afin d'éviter que la vision marchande de l'éducation l'emporte. Des intérêts financiers majeurs, ainsi que de profondes convictions idéologiques, rattachées au

triomphe du néolibéralisme, permettent une application toujours plus grande de ces mesures et créent de fortes pressions pour aller de l'avant en accélérant le processus. Les résultats se font pourtant attendre : ce système ne fait qu'accentuer les inégalités sociales et prépare difficilement les citoyennes et les citoyens à exercer un esprit critique et à vivre pleinement en démocratie.

Ainsi, il semble plus nécessaire que jamais de défendre, en même temps que l'éducation, une vision globale de la société, privilégiant la démocratie, le service public, la justice et la mobilité sociale. Cette bataille est déjà largement amorcée dans le milieu de l'enseignement supérieur, où l'accessibilité, l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants et le financement public sont au cœur des revendications.

Toutefois, il est difficile d'envisager de véritables changements sans remettre en question le système politique et économique en place. Le milieu de l'enseignement supérieur doit par exemple soutenir certaines luttes parmi les plus importantes aujourd'hui, comme celles pour la justice fiscale, pour l'environnement sain, contre les changements climatiques et contre les accords de libre-échange. Dans une logique de renforcement réciproque, une meilleure éducation mènera à une meilleure société, qui valorisera, à son tour, une meilleure éducation.

-
- **Comment concevoir la portée sociale de nos différentes luttes et revendications ?**
 - **Sur quelles bases renouveler nos solidarités avec les groupes qui luttent sur d'autres enjeux de société progressistes ?**
 - **Pouvons-nous encore faire l'économie du débat sur le modèle de développement économique dans nos luttes pour l'éducation ?**
 - **La formation à distance et l'utilisation en enseignement des nouvelles technologies de l'information transformeront-elles le rôle de l'enseignante et de l'enseignant ?**
 - **Quel est l'avenir de l'éducation supérieure au Québec ?**